



# Fiche de renseignements Saison 2022-2023

Enfant - de 10 ans  
né après le 01/07/2013

Mineur  
entre 10 ans et 18 ans

Majeur

Nom & Prénom du patineur	Nom	Prénom
Date & lieu de naissance	Le à	Pays
Nom des parents si différent	Père	Mère
Adresse principale		
Tél. Portable		
Profession des parents		
Adresse mail		

Documents à fournir:

<input type="checkbox"/> Certificat médical	<input type="checkbox"/> Questionnaire de santé CERFA
<input type="checkbox"/> Demande d'affiliation (licence)	<input type="checkbox"/> Copie de la Carte Nationale d'Identité
<input type="checkbox"/> Autorisation parentale & renseignements administratifs	<input type="checkbox"/> Passeport ou Livret de Famille
<input type="checkbox"/> Fiche de location de patins (si concerné uniquement)	
<input type="checkbox"/> 2 Photos d'identité	
<input type="checkbox"/> 2 enveloppes timbrées	

Groupe Loisirs - (hebdomadaire)	KID (-10 ans* & 1ère inscription)		Mineurs		Adultes	
	Année	Trimestre	Année	Trimestre	Année	Trimestre
Tarif 1 séance (mini 40 séances)	330 €	110 €	390 €	130 €	405 €	135 €
Tarif 2 séances (mini 80 séances)	465 €	155 €	525 €	175 €	540 €	180 €
Tarif 3 séances (mini 120 séances)	600 €	200 €	660 €	220 €	675 €	225 €

Tarifs sans engagement (au trimestre)						
Tarif 1 séance (mini 40 séances)	-	165 €	-	195 €	-	203 €
Tarif 2 séances (mini 80 séances)	-	233 €	-	263 €	-	270 €

-> 3 séances possibles à partir de la Lame 3

**Calcul du tarif :**

1	<input type="checkbox"/> Location patins	_____ € + _____ €	Chèque de caution non encaissé - Pointure : .....	
2	<input type="checkbox"/> Licence et adhésion au club	_____ € + 30 €	Fédérale <input type="checkbox"/>	Kid <input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Cotisation	_____ €		
3	<input type="checkbox"/> Remise fratrie ou étudiant -	_____ €	5% <input type="checkbox"/>	10% <input type="checkbox"/> Étudiant ..... € <input type="checkbox"/>
	<b>TOTAL (3)</b>	_____ €		
<b>TOTAL (1+2+3)</b>		_____ €		

**Règlement Licence & Adhésion (2)**

<input type="checkbox"/> Licence & Adhésion :	_____ €	(reporter le total (2))	<input type="checkbox"/> Autre .....
<input type="checkbox"/> En ligne (par CB)	_____ €		
<input type="checkbox"/> Chèque	_____ €		
<input type="checkbox"/> Virement	_____ €		
TOTAL	_____ €		Date du règlement : ..... / ..... / .....

**Règlements Cotisations (3)**

<b>Cotisation (3) :</b>	_____ €	(reporter le total (3))	<input type="checkbox"/> Chèques : Nb _____
<input type="checkbox"/> Espèces	_____ €	Date .... / .... / .....	Nom de l'émetteur : _____
<input type="checkbox"/> Chèques vacances ANCV	_____ €		Détail : _____
<input type="checkbox"/> Coupons sport	_____ €		_____
<input type="checkbox"/> Pass'Sport gouvernement	_____ €		_____
TOTAL	_____ €		TOTAL _____ €

Par la présente inscription j'autorise la diffusion de l'image de mon enfant pour promouvoir l'association (réseaux sociaux, site internet, publications papier...)

Reconnaiss avoir reçu, lu et accepte le règlement de l'ASPA (page 5/8 & page 6/8)  
Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

réserve à l'ASPA



## INSCRIPTION SAISON 2022-2023

Nous vous remercions de compléter et de nous rendre obligatoirement les éléments suivants :

### Documents obligatoires :

- Fiche renseignements saison 2022-2023,
- L'autorisation parentale et les renseignements administratifs,
- Questionnaire de santé sport FFSG, élaboré par le ministère des sports
- Demande de licence FFSG,
- Le règlement intérieur
- [Uniquement si concerné : Fiche de location de patins remplie et signée avec un chèque de caution de 100 € et un chèque de règlement pour la saison sportive]

### Pièces complémentaires :

- Certificat médical de moins de 3 mois, sur papier libre ou sur la demande de licence, avec le n° d'ordre du médecin (obligatoire), s'il y a une ou plusieurs réponse(s) « oui » au questionnaire de santé de la FFSG ci-joint
- 2 photos d'identité
- Copie de la carte d'identité de l'enfant (ou livret de famille ou du passeport) si première inscription
- 2 enveloppes timbrées avec le nom, le prénom et l'adresse du patineur

## HORAIRES & TARIFS POUR LA SAISON 2022-2023

### HORAIRES

#### SAISON 2022 - 2023

Mercredi	Samedi
17h00 à 17h45 Babies - Lame 1 & 2	08h30 à 09h15 Lame 3 à 8
17h45 à 18h30 Lame 3 à 8	09h15 à 10h00 Adultes avancés - Lame 5+
18h45 à 19h30 Adultes avancés - Lame 5+	10h15 à 11h00 Adultes : avancés & débutants
19h30 à 20h15 Adultes : avancés & débutants	11h00 à 11h45 Babies - Lame 1 & 2

Nouveaux inscrits :

- Mineurs : essais le mercredi de 17h00 à 17h45 et/ou le samedi de 11h00 à 11h45
- Majeurs : essais le mercredi de 19h30 à 20h15 et/ou le samedi de 10h15 à 11h00

### COTISATION ANNUELLE

- Le coût des séances sur la saison sportive et le coût des stages pendant les vacances scolaires (de septembre à juin) sont compris dans la cotisation ; sous réserve de créneaux disponibles
- Modification des séances à 45min : augmentation du nombre de séances à l'année
- 3 séances possibles à partir de la lame 3

Groupe Loisirs - (hebdomadaire)	KID (-10 ans* & 1ère inscription)		Mineurs		Adultes	
	Année	Trimestre	Année	Trimestre	Année	Trimestre
Tarif 1 séance (mini 40 séances)	330 €	110 €	390 €	130 €	405 €	135 €
Tarif 2 séances (mini 80 séances)	465 €	155 €	525 €	175 €	540 €	180 €
Tarif 3 séances (mini 120 séances)	600 €	200 €	660 €	220 €	675 €	225 €

#### Tarifs sans engagement (au trimestre)

Tarif 1 séance (mini 40 séances)	-	165 €	-	195 €	-	203 €
Tarif 2 séances (mini 80 séances)	-	233 €	-	263 €	-	270 €

\* né après le 01/07/2013

Remise Fratrie	
2 enfants	- 5 %
3 enfants	- 10 %



## RÈGLEMENTS :

### LICENCE ET ADHESION ANNUELLE

Saison 2022-2023 à l'ASPA (dont 30 € adhésion) :

- Licence Kid (-10 ans et 1<sup>ère</sup> inscription) & adhésion : 50,06 €
- Licence Fédérale & adhésion : 71,46 €

Règlement en 1 fois

### LOCATION DE PATINS

Location annuelle de patins (*facultatif*) : 87,00 €

Chèque de caution de 100 € non encaissé – sous réserve de la restitution des patins en bon état

- Les patins de type « Oxelo » vendus chez « Décathlon » ne sont pas acceptés.

### COTISATION ANNUELLE

Selon l'âge du patineur (KID, mineur ou majeur)

#### Le mode de paiement doit être défini et les paiements reçus (chèques) au dépôt du dossier d'inscription

- Paiement par chèques : 3 chèques (+1 chèque pour la licence & adhésion +1 chèque pour la location si concerné)
- Chèques vacances ANCV et/ou coupons sport acceptés
- Pass'Sport gouvernement accepté

### GALA

La cotisation de gala vous sera demandé au courant du premier trimestre 2023.

La participation et le paiement du gala sont obligatoires pour l'ensemble des patineurs de l'ASPA.

## DIVERS :

- Si augmentation du nombre de séances hebdomadaire en cours de saison : une régularisation des cotisations sera effectuée
- **Aucun arrêt des cours, sous quelque motif que ce soit, y compris sur présentation d'un certificat médical ne pourra prétendre à un remboursement**
- L'ensemble des documents obligatoires, complémentaires et règlements doivent obligatoirement nous être remis dans un délai de 15 jours suivant le début des séances.

Au-delà de ce délai, aucun dossier incomplet ne sera accepté : l'accès aux séances sera refusé jusqu'à régularisation du dossier



Club labellisé  
FORMATION DES JEUNES

## AUTORISATION PARENTALE

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

Je soussigné(e), père ou mère ou représentant(e) légal(e) de l'enfant :

.....

Autorise les responsables du Club à faire appel à un secours d'urgence ou faire transporter mon enfant dans un centre hospitalier.

En cas d'accidents ou de blessures survenus durant l'entraînement, le cours ou le stage, pour manquement au règlement, les organisateurs ne pourront être retenus pour responsables.

Mulhouse, le .....2022

Signature du ou des parents ou du représentant légal  
Avec la mention « lu et approuvé »

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

N° de sécurité sociale : .....

Mutuelle ou Assurance complémentaire : .....

N° de contrat : .....

Nom de la compagnie : .....

Nom, prénom, coordonnées du médecin traitant : .....

.....

Groupe sanguin de votre enfant : .....

Alimentation : .....

Particularités concernant la santé de votre enfant (que vous souhaitez signaler)

.....

.....

.....

.....



Club labellisé  
FORMATION DES JEUNES

## REGLEMENT INTERIEUR - SAISON 2022-2023

### Préambule

Le règlement intérieur a pour objet de compléter les dispositions des statuts de l'ASPA et de l'ASG Mulhouse (l'association qui regroupe les différentes associations sportives de la FFSG à Mulhouse pour les sports de glace) et d'adapter les règles de fonctionnement.

Le présent règlement est remis à l'adhérent ou à son représentant légal lors de l'inscription dont la fiche d'acceptation jointe devra être remise datée et signée pour la saison sportive par le patineur licencié et /ou son représentant légal.

### Article 1 : Adhésion club ASPA

L'adhésion à l'ASPA entraîne automatiquement l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur et de ses statuts.

### Article 2 : Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription, dans un délai de 15 jours au plus tard, doit être déposé complet (y compris le règlement) au bureau du club à compter du premier cours. Les nouveaux arrivants peuvent réaliser deux séances de tests gratuites avant de déposer leur dossier d'adhésion.

Le montant de l'adhésion club et de la cotisation est fixé annuellement par le bureau et approuvé en Assemblée Générale.

L'engagement est valable pour une saison sportive. Tout paiement non honoré entraînera l'exclusion du patineur.

Les carnets de classement de tous les patineurs sont sous la responsabilité du club.

L'accès à la glace sera refusé en cas de retard de paiement supérieur à 1 mois jusqu'à régularisation de la situation.

En cas de désistement ou de non-présentation à un test, à une compétition ou au gala de fin de saison, du patineur, et ce quelle qu'en soit la raison, les frais d'inscription ne seront pas remboursés, ils resteront à la charge du patineur ou du représentant légal.

### Article 3 : Attitude du patineur et des représentants légaux

Le patineur et les représentants légaux doivent toujours avoir une attitude correcte et respectueuse envers les dirigeants, les entraîneurs et les autres patineurs (exemple : ne pas oublier de dire bonjour et au revoir) à la patinoire et en dehors (réseaux sociaux, internet...). Tout comportement agressif, impoli ou pouvant nuire au bon esprit d'équipe pourra être sanctionné.

Tout patineur, de quelque niveau qu'il soit, se doit d'observer la plus grande politesse vis à vis d'un autre patineur ou de toute autre personne responsable ou non du club.

Les patineurs doivent également faire preuve de discipline dans les vestiaires.

Il doit être observé le plus grand respect des locaux et du matériel mis à disposition des patineurs. Les parents, accompagnateurs, amis, etc., se doivent également de respecter les professeurs et autres personnes présentes dans la patinoire.

### Article 4 : Conditions d'entraînement

Les entraîneurs sont seuls responsables de la composition des groupes (loisir : initiation/perfectionnement, détection et compétition), de l'organisation, du contenu et du déroulement des cours.

Les entraîneurs et les patineurs doivent arriver à l'heure et rester jusqu'à la fin de l'entraînement.

Les compétiteurs sont tenus :

- d'effectuer un échauffement de 15 minutes minimum avant de monter sur la glace ;
- d'assister aux cours hors glace (PPG, Fitness, Danse...) sans oublier les baskets !
- de rester sur la glace pendant toute la durée du cours et de travailler (bavardages et non investissement dans le travail seront sanctionnés).

Tout problème devra être examiné avec l'entraîneur et, si besoin, avec un membre du bureau, après les cours, dans le bureau du club à la patinoire.

Pendant les cours, les patineurs sont tenus de se conformer aux directives des entraîneurs et doivent participer assidûment aux exercices. Les patineurs et leurs parents doivent veiller sur leurs vêtements et matériel, les marquer à leur nom, et les ramasser après chaque entraînement, compétition ou test. Le Club ne peut être tenu pour responsable des pertes ou vol des vêtements ou équipements.

Chaque patineur est tenu de respecter son groupe de niveau et ses horaires, il est interdit de changer de groupe en cours de saison, sans l'accord de l'entraîneur et sans la validation par un membre du bureau.

### Article 5 : Sécurité

Pour la sécurité de chaque patineur, le port des gants est obligatoire ainsi que pour les débutants le port d'un casque.

Lorsqu'un patineur sort de la glace (avec accord des entraîneurs) pendant un entraînement, il doit veiller à refermer le portillon d'accès à la piste.

Chaque patineur étant capable de maîtriser sa trajectoire doit veiller aux autres patineurs pour ne pas les percuter, en particulier les plus jeunes en cours de découverte ou d'initiation.



**Club labellisé**  
**FORMATION DES JEUNES**

#### Article 6 : Accès en bord de piste

Pour le bon déroulement des cours et le bien-être des enfants, il est interdit aux parents de rester en bord de piste. Seul les entraîneurs et les membres du bureau y sont autorisés.

L'accès aux gradins est défini par le bureau en début de chaque saison. Lorsque cet accès est autorisé, les parents ou amis ne doivent ni se manifester, ni parler aux entraîneurs, ni appeler les patineurs qui sont sur la piste (se référer au planning établi pour chaque saison afin de connaître le jour autorisé).

#### Article 7 : Absences et retards

Dans un but d'efficacité et pour assurer une bonne progression, le patineur est tenu d'assister au cours avec assiduité et ponctualité. Toute absence devra être signalée avant le cours aux entraîneurs ou à un membre du bureau en cas d'indisponibilité des entraîneurs. Un départ anticipé du cours devra être justifié.

Tout patineur arrivant 15 minutes après le début du cours ne sera pas accepté sur la glace et devra se justifier auprès des entraîneurs.

Rappel : Le début des cours inclut l'échauffement pour les compétiteurs.

#### Article 8 : Responsabilité

Les membres mineurs demeurent sous la responsabilité de leurs accompagnateurs jusqu'à la prise en charge de l'enfant par l'entraîneur. A cet effet, les accompagnateurs devront se conformer aux obligations ci-après :

- déposer les enfants au moins 10 minutes avant l'heure indiquée du cours
- s'assurer de la présence d'un entraîneur ou d'un membre du comité et de lui transférer la garde
- ne pas laisser les enfants sans la surveillance d'un entraîneur ou d'un membre du comité.

Les patineurs sont sous la responsabilité des entraîneurs durant les horaires de cours. Pendant les périodes précédant et suivant les cours, les patineurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs, y compris dans l'enceinte de la patinoire.

L'ASPA décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets dans l'enceinte de la patinoire, notamment dans les vestiaires, il est donc vivement déconseillé de laisser des objets de valeurs comme les téléphones portables, bijoux etc....

#### Article 9 : Equipements

Les patineurs doivent se présenter, sur la piste, correctement chaussés, les patins affûtés, et être équipés d'une tenue de patinage adaptée (collants, pantalons, leggings, shorts) et de gants (protection indispensable en cas de chute), sauf sur demande de l'entraîneur. Les cheveux des patineuses doivent être attachés.

Les tenues ou costumes de compétition sont laissés au choix des parents ou compétiteurs après consultation ou proposition de l'entraîneur.

Lors des spectacles, les tenues et costumes des groupes de patineurs sont choisis par les entraîneurs.

Les tenues et costumes de compétition ou de spectacle (individuel ou de groupe) sont laissés à la charge des parents...

En s'inscrivant le licencié s'engage à participer au gala de fin de saison et à accepter les choix et demandes (costumes, essayage, tarifs etc....)

#### Article 10 : Compétitions

Les sélections et les participations aux tests et/ou compétitions sont du ressort et de la décision des entraîneurs. L'entraîneur ou un membre du bureau sollicitera l'accord des parents ou tuteurs. Les compétiteurs s'engagent à participer aux compétitions retenues par les entraîneurs du club (selon le planning défini en début de saison). L'acceptation de cette participation entraîne de fait une prise en charge des frais d'inscriptions, des costumes, des frais de déplacements et du transport de l'entraîneur, sur le lieu du passage des tests ou de la compétition. Les inscriptions aux tests et/ou compétitions ne seront pris en compte qu'après règlement ; ils devront avoir été réglés en temps et en heure, avant la date limite, sous peine d'annulation ou de non-inscription. En cas de non-participation, quel qu'en soit le motif, les frais restent acquis au club organisateur.

#### Article 11 : Discipline

Le non-respect du présent règlement intérieur et des statuts de l'ASPA entraînera l'exclusion temporaire ou définitive du patineur après un entretien entre les membres du bureau, les entraîneurs, le patineur et du représentant légal s'il est mineur.

Les sanctions peuvent aller du simple avertissement à la radiation pour le patineur, ainsi qu'à l'interdiction d'accès à la patinoire ou à la compétition à l'encontre des parents ou amis.

L'exclusion du patineur peut également être prononcée dans le cas où le comportement ou l'attitude adoptés tant par lui-même que par ses parents ou amis mettraient en péril l'homogénéité du groupe, seraient antisportifs ou de nature à porter atteinte à l'honorabilité du Club. En cas d'expulsion d'un patineur, aucune indemnité ou remboursement ne pourra être réclamé.

#### Article 12 : Contrôle antidopage

Tout patineur engagé dans une compétition doit savoir qu'il peut être soumis à un contrôle antidopage (produits dopants, stupéfiants) les sanctions : Exclusion de l'athlète sans appel (fiche attestation pour contrôle anti-dopage à signer lors de la prise de licence compétition).

**ACCEPTATION DU REGLEMENT A COCHER SUR LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS**



**Club labellisé**  
**FORMATION DES JEUNES**

## ACHAT OU LOCATION DE PATINS SAISON 2022-2023

Madame, Monsieur,

Vous désirez inscrire votre enfant au sein de notre association, mais vous ne savez pas comment, où, et à quel prix acquérir ou louer une paire de patins.

Deux solutions s'offrent à vous :

- L'achat : Merci de nous contacter pour définir la gamme de patins nécessaires au patineur ou patineuse selon son niveau et vous communiquer, si besoin, les coordonnées de nos fournisseurs des gammes RISPORT, EDEA et GRAF.  
**Les patins de type « Oxelo » vendus chez « Décathlon » ne sont pas acceptés.**
- La location de patins de bonne qualité, moyennant une **caution de 100 €**, et un coût pour la saison sportive de **87 €** qui est à régler lors de l'inscription.

### PRÉCAUTION À PRENDRE POUR SA PAIRE DE PATINS

- Essuyer les lames (risque de rouille) après les cours

**Ne JAMAIS laisser les protège-lames en plastique sur les lames d'un entraînement à l'autre (rouille assurée)**

- Protéger les lames hors glace (protège-lames) pour rejoindre le bord de piste et/ou vestiaire.
- Attention 1 à 2 affûtages des patins sont nécessaires pendant la saison sportive.  
Coût d'un affûtage : 5 €



Club labellisé  
FORMATION DES JEUNES

## LOCATION DE PATINS SAISON 2022-2023

1<sup>ère</sup> Demande

Renouvellement

NOM	PRENOM	POINTURE	CHEQUE / ESPECES	PAIEMENT LE :

Chèque caution : n°	Banque :
Nom prénom :	
Date de remise :	



**QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES**

Questionnaire élaboré par le Ministère des Sports

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3) du code du sport

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

<b>Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.</b>		
<b>Tu es une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/></b>	<b>Ton âge : .... ans</b>	
<b>Depuis l'année dernière :</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffs@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62



As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)</b>		
Te sens-tu très fatigué (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Aujourd'hui</b>		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Questions à faire remplir par tes parents</b>		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne lui ce questionnaire rempli.**

Signature des parents ou du représentant légal :



# AFFILIATION 2022/2023

## Demande de licence Saison 2022/2023

Conformément à la loi n° 84-610 sur le sport les licenciés de la FFSG bénéficient d'une assurance Responsabilité Civile (article L 321-1). Au travers de ce contrat, nous vous offrons la possibilité de souscrire une assurance rapatriement (assistance 24h/24) et une individuelle accident. La FFSG recommande fortement à ses adhérents de souscrire le contrat d'assurance qu'elle propose et conseille aux adhérents ne souhaitant pas être couverts par cette assurance, de prendre une assurance les couvrant pour la pratique en exhibition, entraînements et compétition pour la pratique des sports de glace, quelle que soit la patinoire sur laquelle ils pratiquent. L'attention des licenciés est attirée sur l'intérêt que peut présenter cette assurance individuelle et la consultation de son courtier ou assureur habituel à cet égard. Les garanties proposées par la FFSG lors de la prise d'une licence sont précisées dans la notice d'information (triptyque) adressée aux clubs en début de saison, et sont également disponibles sur le site internet FFSG. L'adhérent a obligation de remettre aux dirigeants de son club, lors de son inscription, le bulletin d'adhésion intégré à la notice quel que soit son choix de souscription.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) Pour assurer la gestion des licences (établissement d'une liste des licenciés, mise à jour des coordonnées dans un annuaire, organisation d'événements et informations correspondantes...), votre Club et la FFSG sont amenés à collecter et traiter des données personnelles vous concernant, sous la responsabilité de leur Délégué à la Protection des Données. Nous vous informons que conformément au Règlement Général sur la Protection des Données vous disposez d'un droit d'accès, de modification, s'il y a lieu d'un droit de portabilité, ainsi que d'un droit à l'oubli portant sur les données qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles pour des motifs légitimes ainsi que du droit de définir des directives générales et particulières relatives à la manière dont ces droits pourraient s'exercer après votre décès. Pour exercer ces droits, vous pouvez envoyer un email à [dpo@ffsg.org](mailto:dpo@ffsg.org). La signature de la présente demande de licence vaudra consentement au traitement de vos données et à leur utilisation pour les finalités décrites ci-avant.

> CODE / CHARTE DEONTOLOGIE

Tout licencié s'engage à respecter le CODE / la CHARTE Déontologie

**DEMANDE DE LICENCE SANS L'ASSURANCE FFSG** Pour le licencié qui ne souhaite pas souscrire l'assurance de base proposée par la FFSG, le club doit adresser au service des licences le dossier suivant :

- Demande de licence 2022/2023 dûment signée et complétée par le licencié ou son représentant légal
- Attestation du licencié ou de son représentant légal certifiant qu'il refuse de souscrire à toutes les garanties d'assurance proposées par la FFSG

**Les dossiers non conformes seront systématiquement retournés au club pour rectification La licence 2022/2023 sera validée jusqu'au 30/06/2023. Dans ce cas la licence sera saisie par la FFSG**

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE**

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : [contact@ffsg.org](mailto:contact@ffsg.org)

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62



# AFFILIATION 2022/2023

## Demande de licence Saison 2022/2023

En cas de première demande de prise de licence, n'oubliez pas de joindre à cette demande une copie de votre carte d'identité ou livret de famille.

N° de licence : ..... Sexe F  M   
Prénom et Nom de Naissance : .....  
Nom d'usage : .....  
Adresse : .....  
@mail (obligatoire) : .....  
Tel fixe : ..... Mobile : .....  
Né(e) le : .....  
À ..... Dép. : .....  
Pays : ..... Nationalité : .....

TYPE DE LICENCE	Discipline	Tarif Licence avec assurance	Discipline	Tarif Licence sans assurance
<input type="checkbox"/> Fédérale		41,46€		39,90€
<input type="checkbox"/> Encadrement		41,46€		39,90€
<input type="checkbox"/> Compétition		66,06€		64,50€
<input type="checkbox"/> Avenant compétition		24,60€		24,60€
<input type="checkbox"/> Extension		0,00€		0,00€
<input type="checkbox"/> Kid (- de 10 ans / 1 <sup>ère</sup> année)		20,06€		18,50€
<input type="checkbox"/> Ice Pass		5,00€		5,00€

\*Discipline : bien préciser, PA, DG, BG, PAS, PV, C, SE, B, L, S

\*\*Attention, si vous ne souhaitez pas souscrire l'assurance FFSG, respectez scrupuleusement la procédure

Signature  
**Le Licencié ou son représentant légal**

Pour le club : **Cachet et signature**  
**Certifie exacts les renseignements ci-dessus**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : contact@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62